

le mercredi 23 juin 2004

10 h

Prière.

M. Sherwood, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le quatrième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 23 juin 2004

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son quatrième rapport de la session.

Le comité se réunit le 22 juin 2004 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 57, *Loi sur l'optométrie de 2004*, dont il recommande à la Chambre l'adoption avec certains amendements.

Le comité étudie aussi le projet de loi 62, *Loi sur les embaumeurs, les entrepreneurs de pompes funèbres et les fournisseurs de services funèbres*, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par M. Betts, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Milton Sherwood, député

La motion d'adoption du rapport, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Volpé, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 23 juin 2004

Le lieutenant-gouverneur a pris connaissance d'un projet de loi intitulé *Loi spéciale de 2004 portant affectation de crédits*, qu'il transmet et recommande à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Herménégilde Chiasson

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Volpé :

- 65, *Loi spéciale de 2004 portant affectation de crédits*;
- 66, *Loi sur les emprunts de 2004*;
- 67, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*;
- 68, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*;

par l'hon. M. Volpé, au nom de l'hon. M. Green :

- 69, *Loi concernant les amendes qui se rapportent aux infractions provinciales*;
- 70, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*;

par l'hon. D. Graham, au nom de l'hon. M. Lord :

- 71, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*;

par l'hon. M. Steeves :

- 72, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*;

par l'hon. M^{me} Poirier :

- 73, *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*;

par l'hon. M. Mockler :

- 74, *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Services familiaux et communautaires et entamer l'étude de ce qui suit : prévisions budgétaires du ministère des Relations intergouvernementales et internationales; crédits

Conférences intergouvernementales, Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, Secrétariat à la Culture et au Sport, Services Nouveau-Brunswick - Prestation de Services Gouvernementaux, Entités consolidées et Commission de police du Nouveau-Brunswick, sous Gouvernement général; prévisions budgétaires du ministère de la Sécurité publique.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

À 12 h 30, la séance est suspendue d'office jusqu'à 14 h.

14 h

La séance reprend sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Il est unanimement convenu que l'exposé liminaire de l'hon. M. Mockler, ministre des Relations intergouvernementales et internationales, déposé sur le bureau du comité, soit réputé avoir été lu et consigné au compte rendu.

Après un certain laps de temps, M. Malley prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil à titre de président du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Holder reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
 COMPTE ORDINAIRE
 2004-2005

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES	
Services généraux et planification	7 379 000
Services sociaux familiaux et communautaires	396 599 000
Sécurité du revenu	227 710 000
Services d'habitation	72 491 000
Élaboration et surveillance des programmes	3 539 000
Moins : crédits législatifs	37 000
Votés	707 681 000

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES	
Habitation	5 405 000

FONDS DE ROULEMENT
 SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Services familiaux et communautaires	
- remplacement de chèques	1 900 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Services familiaux et communautaires	24 000
STOCKS	
Services familiaux et communautaires	100 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 88 (22 juin 2004).